



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 18.05.2026

Lisieux et visioconférence

Présents : M. Romain FERET, Président
Mmes COURTET et SALEM
MM. CAKMAK, CERDAN, DESHEULLES, LEROUX, LEVASSEUR, ROUTIER

En visio :
Mmes LORET et ONFROY
MM. BINET, LEROY, MENDES, RASTELL et VOISIN

Excusés :
MM. BUCHON, CALARNOU, CAUCHOIS, DEROIN, GOURDEL, HAMON, SANSON

Participent sans voix délibérative : Mmes ABERGEL et DAYAUX

Le Président, Romain FERET, ouvre la séance. À cette occasion, il tient à féliciter chaleureusement plusieurs clubs normands pour leurs performances sportives :

- Le maintien du HAVRE AC en Ligue 1
- La qualification du FC de ROUEN 1899 en barrage pour l'accession à la Ligue 2
- Le maintien en National 2 du club de l'US GRANVILLAISE.
- Le maintien en National 3 des clubs de l'US ALENCONNAISE 61 et de l'AS TROUVILLE DEAUVILLE VILLERS.

1 - VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux du 09 mars, 25 mars, 20 avril et 7 mai 2026 sont validés à l'unanimité.

2 - COURRIERS RECUS

2.1 – Courrier du CFA de DIEPPE

Il est acté l'octroi d'une subvention de 500 €, alignée sur le montant attribué aux autres sections sportives.

2.2 – Courrier du CO CLEON

Concernant cette correspondance, Roger DESHEULLES propose de rédiger un courrier à destination des parlementaires afin de les alerter sur la situation, assorti d'une diffusion élargie aux collègues des Présidents de Ligue et de Districts.

2.3 – Courrier de MUANCE FC

Suite à la réception de ce courrier, une délégation de la Ligue a reçu les représentants du club lors d'un entretien organisé le matin même.

Roger DESHEULLES précise que le dossier concerne la Commission Régionale du Statut des Éducateurs. Il évoquera les points relevés lors de la prochaine réunion de ladite commission.



3 – INFOS FFF/LIGUE

3.1 – Infos FFF

Le Président fait état du financement octroyé par la FFF pour le recrutement de **conseillers en développement associatif**. Ces derniers se verront confier deux missions principales et exclusives :

- L'appui et le conseil personnalisés aux clubs ainsi qu'à leurs dirigeants.
- Le déploiement opérationnel de la démarche « projet club ».

Il est précisé que le processus de recrutement est actuellement en cours pour les départements de la Manche, de l'Eure et du Calvados.

En matière d'**arbitrage**, les résultats de l'épreuve pratique des candidats arbitres fédéraux sont communiqués:

- Pour les candidats Fédéral Futsal 2 : Maxence LAURENT (AVANT GARDE CAEN FOOTBALL) est admis aux épreuves théoriques.
- Pour les candidats JAF : Louise LECOQ (EVREUX FOOTBALL CLUB 27), Raphaël GIL (ST. VERNOLIEN) et Gaël NEAULE (F.C. VAL DE RISLE) sont admis aux épreuves théoriques.

Par ailleurs, M. Paul GALLAIS (EMS GONFREVILLE) a été désigné meilleur jeune arbitre de la 4^{ème} édition de la Coupe de France des Arbitres La Poste.

Il est rappelé aux membres que l'ouverture **des licences pour la saison 2026/2027 interviendra le 4 juin prochain**, et que l'intégralité des licences sera désormais dématérialisée.

Enfin, l'enveloppe **ANS PSF**, d'un montant global de **114 k€**, a fait l'objet d'une répartition entre les 5 districts.

3.2 – Infos Ligue

Il est fait mention des résultats des élections du Comité Social et Économique (CSE)

- Titulaires : Ludivine GARCIA et Hakli DAHMANE
- Suppléants : Clément GRIGNON et Sébastien FARCY

Suite au communiqué de presse diffusé le 15 mai portant sur les modifications des horaires de la dernière journée de championnat de R1, des remerciements sont adressés à Viano MENDES pour l'important travail de phoning effectué auprès des 24 clubs concernés.

Le Comité félicite également le club du MONT SAINT AIGNAN FC pour sa victoire lors du Tournoi des Fiertés qui s'est déroulé le 16 mai à Clairefontaine.

Concernant l'actualité sportive, le CAEN FUTSAL CLUB disputera son match de barrage le samedi 23 mai 2026 à 16h00 au sein de l'ancien Palais des Sports de Caen. La soirée dédiée à la R1 se tiendra quant à elle à Houlgate le 3 juin 2026.

4 – ASSEMBLEE GENERALE

4.1 – Validation de l'ordre du jour

Après quelques modifications, l'ordre du jour est validé.

4.2 – Validation du budget prévisionnel 2026/2027

À la demande des Présidents de Districts, une vive réserve est exprimée concernant l'augmentation constatée de la masse salariale (Eric RASTELL explique que celle-ci est liée notamment au contrat Artus, devant faire l'objet d'un rebasculé vers les salaires et d'un repositionnement général des masses). Les Présidents rappellent qu'ils avaient expressément sollicité un suivi rigoureux des dépenses, déplorant des dérives importantes ainsi qu'une situation financière globale regrettable. Ils regrettent le non-versement de la subvention de fonctionnement de 50k€ aux districts. Par ailleurs, ils précisent que les conventions d'objectifs de la LFA ne sont pas signées donc elles ne devraient pas être intégrées au présent budget.

Le trésorier rappelle aux présidents de districts que le budget prévisionnel est, comme son nom l'indique, prévisionnel, et qu'il sera donc adapté en fonction des modifications qui arriveront dans les jours, les semaines et les mois à venir.

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité, enregistrant 3 voix contre et 16 pour.

4.3 – Validation des modifications réglementaires soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Dans le cadre du projet de réforme de la pyramide des compétitions, deux webinaires de présentation aux clubs sont programmés le 26 mai à 18h00 et le 27 mai à 12h30.



Au niveau disciplinaire, il est validé que la Ligue appliquera, dès la saison 2026/2027, la révision du barème telle qu'adoptée par l'Assemblée Fédérale d'Hiver 2025.

Pierre-Charles BINET présente aux membres le projet Delaunay Productions, prévoyant l'installation de caméras pour le championnat de Régional 1 à compter de la saison prochaine.

Sur le plan matériel, il est précisé que les équipements demeurent la propriété exclusive de Delaunay Productions, avec une obligation de restitution pour les clubs relégués en division inférieure la saison suivante. Le modèle économique de l'opération repose quant à lui sur des subventions provenant de fonds européens. Kerstie ABERGEL expose les modifications réglementaires afférentes ne requérant pas un vote formel en Assemblée Générale.

4.4 – Validation de la date de l'Assemblée Générale Hiver

La date de l'Assemblée Générale d'Hiver est fixée au jeudi 5 novembre 2026, le lieu et format restant à définir.

5 – ARBITRAGE

La saison passée, la FFF a validé l'introduction du carton blanc pour tous les joueurs, le dispositif ayant déjà été testé pour les catégories de jeunes. Les modalités d'application et de vote sont déclinées comme suit :

- L'instauration du carton blanc pour les joueurs (le cumul de deux cartons blancs entraînant un carton rouge) est adoptée à la majorité, avec deux voix contre et une abstention.
- L'application d'un carton blanc à l'encontre d'un officiel du banc de touche, se traduisant par un carton blanc imputé au capitaine de l'équipe, est adoptée à la majorité, avec cinq voix contre et une abstention.
- La mise en place de pauses d'apaisement à l'initiative exclusive des arbitres est validée à l'unanimité.

Ces dispositions réglementaires s'appliqueront sur l'ensemble des championnats régionaux. Marc Routier souligne que cette mesure est déjà déployée avec succès au sein de son district sur toutes les compétitions, favorisant un réel apaisement lors des rencontres (octroi d'une pause par capitaine et d'une pause pour l'arbitre). La Commission Régionale de l'Arbitrage (CRA) se déclare pleinement favorable à l'application de ces nouvelles mesures.

6 – POLE ESPOIR

Dans un souci d'équité et de rééquilibrage entre les sections féminines et masculines, les frais d'inscription sont portés à 900 €, étant rappelé que les filles s'acquittent d'une somme de 1 400 € comprenant l'internat. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, Romain FERET informe que désormais, le SM Caen et le HAVRE AC devront transmettre la liste nominative des jeunes sportifs de haut niveau.

Il informe les membres que la DTN sera présente le lendemain lors du comité de pilotage du Pôle Espoirs.

7 – DIVERS

7.1 – Mouvements dans les structures

Les propositions d'évolutions au sein des commissions régionales sont validées à l'unanimité par le Comité de Direction.

Commissions	Personne	Type	Poste
Arbitrage	Karine GARGOWITSCH	Intégration	Membre représentante des clubs
Terrain	Dominique GODEFROY	Intégration	Membre, référent sols
Mixité et Bénévolat	Isabelle GIBASSIER	Démission	Membre
Développement des pratiques	Isabelle GIBASSIER	Démission	Membre

Stéphane CERDAN précise qu'il convenait de régulariser la composition de la CRA qui n'était pas conforme réglementairement, faute de compter jusqu'alors un représentant des clubs n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage. Mme Karine Gargowitsch intègre donc la commission à ce titre, elle est par ailleurs Présidente du club de la LYSTRIENNE SPORTIVE.



7.2 – Mouvements dans les clubs

Le Comité prend acte des mouvements et mutations suivants au sein des clubs affiliés et les valide à l'unanimité.

FUSION ABSORPTION

528409 FC LE VAL DE PERE	528409 FC LE VAL DE PERE
564160 MARCEY LES GREVES	
513709 U.S MUNICIPALE BLAINVILLAISE	513709 U.S MUNICIPALE BLAINVILLAISE
522168 AM.S. BIEVILLE BEUVILLE	

GROUPEMENTS JEUNES

590135 UNION SPORTIVE DU CANTON DE THIBERVILLE	Arrêt du groupement U13 à U18 Garçons 501413 S.C. THIBERVILLE 527685 U.S. DE ST-GERMAIN LA CAMPAGNE
---	--

7.3 – Intervention de Sadia SALEM

Sadia Salem informe les membres d'un courriel qui lui a été adressé par M. Dany Lejeune, Président de la Commission Départementale de Discipline du District de Football de la Seine-Maritime. Elle en présente le contenu et s'interroge sur les modalités d'interpellation d'un membre du Comité de Direction de la Ligue à la suite d'une décision prise par une commission régionale.

Jean-Claude Leroy indique ne pas avoir été préalablement informé de cette démarche. Il est convenu qu'une réponse officielle sera rédigée et adressée à l'auteur du courriel.

Le Président,



Romain FERET

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

